

	<b>Ville de Vitré</b> Service Direction Générale	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	
	<i>Compte rendu de la séance          du 9.02.2017</i>		
Date : 13.02.2017	Nombre de pages : 12	Fichier : CRCM2017.02.09	
Rédigé par : Véronique GERGAUD / Bertrand MERRET		Validé par : Bertrand MERRET	
<p>L'an deux mille dix-sept, le 9 février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué le 2 février deux mille dix-sept, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre MEHAIGNERIE, Maire.</p> <p style="text-align: center;"><b>Étaient présents :</b></p> <p>M. MEHAIGNERIE, Maire, M. LEBRY, M. MAISONNEUVE, Mme MATHIEU, M. LAPAUSE, M. MOREL, Mme BOUQUAY, M. VEILLÉ, Adjoint au Maire, Mme CHEHABEDDINE, Mme CLOAREC, M. BESNARD, M. HEULOT, Conseillers municipaux délégués, Mme PRACHT, Mme LBOUC, M. PASQUER, Mme MOUCHOTTE, M. LE MIGNANT, M. SOUVESTRE, Mme de MONNERON, M. TRAVERS, Mme GUERMONT, M. BOUVIER, Mme DELANOE, M. PAILLARD, M. LÉONARDI, M. UTARD, M. MORIN, M. COIGNARD, conseillers municipaux.</p> <p><b>Étaient absents excusés :</b></p> <p>Mme TROPÉE ayant donné son pouvoir à Mme MOUCHOTTE,          Mme MARTIN ayant donné son pouvoir à Mme LBOUC,          Mme CHARLOT ayant donné son pouvoir à Mme CHEHABEDDINE,          Mme DUCHESNE,          Mme GOZE.</p> <p><i>Monsieur LÉONARDI Pierre a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.</i></p> <p><u>Diffusion</u> : Le Conseil Municipal.</p>			

## DÉCISIONS DU MAIRE

SUJET		AVIS / SUITE A DONNER
1.1	Marchés publics – Prestations de destruction des nuisibles, désinfection, dératissage sur le territoire de la commune de Vitré	Marché passé avec la Société TSF MADELINE de CHANGÉ (53) pour l'année 2017, reconductible pour 2018, 2019 et 2020. Le marché est conclu pour un montant minimum annuel de 6 000€ HT / maximum annuel de 30 000€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Acquisition de fournitures scolaires pour les écoles de Vitré – Lot 1 : papeterie, loisirs créatifs	Accord cadre passé avec la Société SADEL de BRISSAC QUINCÉ (49) pour l'année 2017, reconductible pour 2018 et 2019. L'accord cadre est conclu pour un montant minimum annuel de 20 000€ HT / maximum annuel de 50 000€ HT. La signature de l'accord cadre interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Acquisition de fournitures scolaires pour les écoles de Vitré – Lot 2 : livres et autres documents	Accord cadre passé avec la Société SADEL de BRISSAC QUINCÉ (49) pour l'année 2017, reconductible pour 2018 et 2019. L'accord cadre est conclu pour un montant minimum annuel de 4 000€ HT / maximum annuel de 15 000€ HT. La signature de l'accord cadre interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.

		l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Vérifications périodiques et réglementaires de bâtiments et équipements publics – Lot 5 : installations de levage – Avenant 1	<p>Avenant 1 au marché N° 2016/033 passé avec la Société SOCOTEC de Rennes (35). L'avenant est conclu pour les prix unitaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre Culturel : nacelle PEMP : 35,00€ HT,</li> <li>- Centre Culturel, Parc des Expos : harnais + longues : 12,00€ HT,</li> <li>- Services techniques : stop chutes : 10,00€ HT.</li> </ul> <p>Le montant maximum annuel n'est pas modifié.</p>

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 09 février 2017

<b>25</b>	7.1	Débat d'Orientations Budgétaires	<p>Présentation des orientations budgétaires et débat.</p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE présente le document comprenant les chiffres d'investissement, fonctionnement et ratios divers servant de base à l'ouverture du Débat d'Orientations Budgétaires.</i></p> <p><i>Il déclare qu'un Débat d'Orientation Budgétaire, c'est tout à la fois : un éclairage sur le passé, une vision de l'avenir de notre ville, des choix budgétaires en fonctionnement comme en investissement.</i></p> <p><b><u>1° - UN ECLAIRAGE SUR LE PASSÉ</u></b></p> <p><i>Nous avons beaucoup investi, en moyenne 20% de plus que les villes de même taille.</i></p> <p><i>Des investissements parfois lourds, mais structurants et déterminants pour l'attractivité de la Ville et la qualité des services rendus à la population. Ceci, parfois avec Vitré Communauté : Je pense au Pôle d'Echange Multimodal, au Centre Culturel, à la Maison de l'Emploi de l'Entreprise et de la Formation, à la Piscine du Bocage, aux autres équipements sportifs...).</i></p> <p><i>Et demain ?</i></p> <p><i>Un cœur de ville attractif (patrimoine bâti, rues semi-piétonnes, animations estivales...) qui soit un élément de dynamiques culturelle, patrimoniale et touristique. La rénovation de l'habitat, l'entretien du patrimoine historique, (murs d'enceinte, château, églises...).</i></p> <p><i>Les programmes immobiliers de la Trémoille et de la Baratière (Ex : Site ADAPEI), des investissements d'aménagements urbains et de voirie, les équipements sportifs.</i></p> <p><i>Faut-il réduire dans l'avenir les investissements, surtout ceux</i></p>
-----------	-----	----------------------------------	---

*entraînant des dépenses de fonctionnement ? Comme exemples réalisés récemment, citons l'extension de la crèche et la construction du Pôle d'Echange Multimodal.*

*Enfin, nous avons amélioré et étoffé les services à la population :*

*Ecoles, sport, culture, petite enfance, embellissement de la Ville, entretien des espaces verts dans les lotissements, participation financière notable à la vie des associations.*

*Et cela sans augmenter l'impôt depuis 15 ans avec, de plus, un niveau d'imposition inférieur d'environ 25% à la moyenne des villes comparables.*

## **2° - NOTRE VISION D'AVENIR**

*Dans les 4 ou 5 prochaines années, Vitré comptera vraisemblablement autour de 20 000 habitants.*

*- C'est une ville attractive, (emplois, salaires), mais quels emplois tertiaires demain ?*

*- C'est une ville agréable à vivre, 16e sur 305 au palmarès des villes où il fait bon vivre,*

*- A haute qualité humaine où il existe une attention à l'autre, où le bénévolat est très développé, et qui figure en seconde place au classement des inégalités les plus faibles, (indice de GINI), sur les 220 communautés d'agglomération de notre pays.*

*Elle sera toujours solidaire d'un bassin de 85 000 habitants où l'équilibre urbain/rural reste un objectif primordial avec le souci d'anticiper les évolutions pour mieux les accompagner, (Campus des Métiers, Numérique, bien-être prévention santé...).*

*Mais les questions clés sont bien abordées par le rapport de la Chambre Régionale des Comptes.*

*Comment Vitré peut maintenir ?*

*Un niveau important de service à la population, et donc de personnel, (CCAS avec un important service à domicile, un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles par classe, un appui logistique important des services de la Ville aux associations, des espaces verts nombreux de qualité et bien entretenus...).*

*Un soutien fort à la vie associative car elle contribue à la qualité du « vivre ensemble ».*

*La poursuite du rythme important d'investissement face à la croissance de la population.*

*Alors même que notre Ville subit en 2017 une triple peine :*

- La baisse de 1,4 million d'Euros de la Dotation Globale de Fonctionnement allouée par l'Etat représente l'équivalent de 20% de nos recettes de fiscalité directe,*
- Nous percevons une des dotations les plus faibles de France avec 79€ par habitant contre 200 à 240 € par habitant pour des villes comparables. Pour quelle raison ?*

*Mais parce que pour l'essentiel, nous n'imposons pas assez nos habitants ! Telle est la réponse de Madame LEBRANCHU comme d'ailleurs celle du Président des élus de grandes métropoles qui estiment que la priorité des aides publiques doit aller aux villes qui imposent suffisamment leurs contribuables.*

- *Des contraintes de plus en plus coûteuses imposées par des décisions de l'Etat, (Réforme des rythmes scolaires, procédures alourdies, normes nouvelles...).*

*Je n'ai pas choisi par idéologie une faible pression fiscale, mais pour une double nécessité :*

- *L'INSEE reconnaît elle-même que nous sommes à la fois le bassin d'emploi le plus actif mais aussi le plus vulnérable de Bretagne car nos activités industrielles sont confrontées à la concurrence mondiale. Nous devons donc veiller à leur compétitivité, (pas de versement transport, pression fiscale faible, simplification maximale pour les entreprises avec la MEEF, forte implication en faveur des implantations d'activités économiques...)*
- *Nécessité de prendre en compte le pouvoir d'achat des familles, (SMBT entre 2e et 4e rang des 18 zones d'emploi de Bretagne, Taux d'actifs de 76% pour une moyenne nationale de 65% ce qui autorise un double salaire dans les familles, fiscalité modérée, gratuité du transport urbain...).*

*Je le crois d'autant plus que j'estime depuis longtemps qu'en France, les ouvriers n'ont pas la considération et parfois le salaire correspondant à leurs efforts comparativement à l'Allemagne ou la Suisse.*

### **3° DES CHOIX BUDGETAIRES EN FONCTIONNEMENT COMME EN INVESTISSEMENT**

*Nous avons pris il y a trois ans un engagement :*

*Se maintenir à un niveau de fiscalité inférieur de 20% à la moyenne nationale des villes comparables. Nous disposons donc d'une marge de 5 à 6 points permettant de compenser la moitié de la perte due à la baisse de la dotation d'Etat soit environ 700 000€).*

*Nous sommes face à plusieurs options :*

- *Baisser les services à la population avec à terme une baisse de la masse salariale,*
- *Baisser les aides aux associations,*
- *Diminuer le niveau d'investissement de la Ville,*
- *Eviter les investissements générant des charges de fonctionnement induites,*
- *Accroître légèrement la fiscalité,*
- *Revisiter parallèlement notre politique tarifaire.*

*L'intérêt de ce Débat d'Orientation Budgétaire vise précisément à confronter les points de vue relativement au recours à ces*

différentes possibilités. Vous avez sous les yeux trois tableaux intéressants :

- L'évolution démographique de 150 villes de France,
- Le taux d'imposition consolidé avec l'intercommunalité de ces 150 villes,
- La Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat à ces 150 villes.

J.P. LEBRY remarque que les emplois dans le secteur de l'industrie sont très volatiles, source de fragilité pour le territoire et se demande si les emplois dans le tertiaire ne sont pas plus volatiles encore que ceux dans le secteur agro-alimentaire. Concernant la moyenne des salaires sur le territoire de Vitré que l'on annonce plus élevée que dans les autres territoires de même strate, il souhaiterait avoir un comparatif en termes de salaire : tertiaire, industriel et agricole. Si l'on encourage les jeunes à aller vers le secteur industriel, il trouverait utile d'avoir une grille des salaires à leur présenter.

P. MÉHAIGNERIE juge qu'il est possible d'avoir une grille des salaires même si c'est difficile avec les professions indépendantes et les agriculteurs. Dans l'agriculture, le revenu est cyclique en fonction des années. Sur les salaires des salariés, la Ville de Vitré est passée au 4<sup>ème</sup> rang des 18 zones d'emplois (derrière Rennes, Lannion et Brest). Il constate par ailleurs que de plus en plus, les emplois de demain seront des emplois tertiaires et pose la question de l'intervention de la Ville et de la Communauté sur le secteur tertiaire, à l'instar de ce qui a été fait pour le secteur industriel : prendre des risques, créer des bâtiments et rechercher. Quand on regarde l'évolution de la population, on constate que beaucoup de villes rurales ont perdu des habitants alors que les villes autour de Rennes ont augmenté de 200 à 600%. La justice et l'équité territoriale n'est-elle pas de favoriser les secteurs ruraux pour empêcher l'engorgement de Rennes ? Il soutient que Rennes pourrait être une métropole innovante en acceptant d'aider à répartir le mieux possible les activités ; en incitant par exemple du tertiaire à Liffré, Châteaugiron, Vitré ou Saint-Malo afin de préserver la qualité de vie des habitants, notamment celle des Rennais qui ne dépend pas d'une densification (transport, pollution, coût de la vie...). La course au championnat des kilomètres de bouchon entre les métropoles ne va pas dans le sens de la qualité de vie. Cette réflexion est également vraie au niveau de la Région Bretagne où des fonctions centrales pourraient être sur des pôles secondaires au lieu d'être concentrées sur la capitale régionale.

H. UTARD observe que le chiffre de 80% annoncé sur l'évolution des emplois est une moyenne car notre territoire est typé « industriel » et qu'il le restera. Il pense que les emplois tertiaires, comme les emplois industriels, seront moins volatiles s'ils sont associés à des compétences particulières du territoire, difficiles à trouver ailleurs, ce que conforte la volonté de hausser le niveau de formation sur le territoire. Concernant la crainte d'une répartition inéquitable des emplois dans le département, il considère que la Région Bretagne avec toutes les intercommunalités dont Vitré Communauté, accomplit un effort considérable pour amener le très haut débit dans chacune des habitations et des lieux de travail de la région, ce qui favorise, avec la tertiarisation des emplois, la capacité

des habitants du territoire à travailler en milieu rural.

B. MAISONNEUVE relève le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui, pour Vitré, soutient que les marges de manœuvre sont importantes comparativement à d'autres communes. Pour autant, chacun mesure les besoins de la population qui continue de croître. Par exemple, s'agissant du sport, on refuse des activités sportives, on freine le développement des clubs... Il est vrai que les dotations de l'Etat ont baissé trop et trop vite, et qu'il faut réagir en prenant une vraie décision au vote du budget. Quelle que soit la décision, elle fera des mécontents : des gens qui ne recevront pas le service attendu ou qui auront une hausse d'impôt. Il faudra donc faire preuve de pédagogie pour expliquer les mécanismes fiscaux de chacune des collectivités.

H. UTARD relève que le niveau d'excédent de fonctionnement de la Ville de Vitré est encore confortable et que le choix de le reporter sur l'investissement, justifiable les années précédentes en raison des investissements importants à réaliser pour la Ville, l'est moins désormais car les équipements sont présents. La première variable d'ajustement pour les vitréens est de ne construire que les équipements nécessaires sans aller au-delà, ce qui permettra sans toucher aux taux d'imposition, de redonner plus de marges de manœuvre sur le fonctionnement. Le fonctionnement, c'est aussi les services à la population, les subventions aux associations... Il craint que l'affichage du maintien des subventions fige la dynamique associative ce qui est dangereux pour l'animation de la Ville. Si pour les services de type « municipaux » délégués avec une gestion associative, on peut demander le même effort que pour la gestion des services municipaux, il importe pour les autres structures de conserver une capacité d'accompagnement de la dynamique associative. Même si le Département et la Région baissent également leur fonctionnement, il s'inquiète d'une lecture purement comptable de l'action publique. Par exemple, l'investissement du Centre Culturel n'aurait pas de sens sans des moyens de fonctionnement et d'aides aux spectacles vivants. Il y a aussi du fonctionnement, comme pour la formation de nos jeunes, qui constitue un investissement d'avenir. Il est légitime de veiller à ce que chaque euro dépensé par la collectivité, le soit utilement et de manière durable, sans prendre comme critère premier sa classification comptable en section de fonctionnement ou d'investissement.

P. MÉHAIGNERIE remarque que le gouvernement incite les communes à ne pas baisser le niveau d'investissement en soulignant les marges disponibles pour réduire les dépenses de fonctionnement, mais que Vitré maintient malgré tout ses dépenses de fonctionnement et les subventions aux associations. Les gros investissements comme le Centre Culturel qui affiche complet ce soir, la MEEF portée par Vitré Communauté ou l'eau et l'assainissement, nous offrent 20 à 25 ans de liberté d'actions.

H. UTARD souligne que baisser les investissements de 10 à 8 millions d'euros représente une différence équivalente à 2 fois le montant des aides aux associations. Si les investissements portent chaque année sur des projets nouveaux, les actions des associations peuvent aussi être renouvelées et prendre des formes différentes d'une année sur l'autre.

A. MOREL demande à prendre conscience du contexte de budgets

difficiles et de ressources qui n'iront pas à la hausse. Même si l'effort fiscal est faible, ce n'est pas parce qu'on l'augmentera que la DGF suivra. Un peu comme pour les ménages qui voient leurs ressources diminuer, il leur faut un moment donné réajuster les dépenses et c'est ce que l'on doit faire aujourd'hui. Il se méfie du maintien du taux d'investissement qui s'accompagne parfois d'une hausse du coût de fonctionnement à court ou moyen terme. Si l'on veut investir sur des équipements structurants, il faut anticiper et se donner les moyens de fonctionner. Il pense qu'on dispose d'autres leviers sur le budget en débattant en particulier sur la gratuité de certains services à la population qui représente un coût. La responsabilisation individuelle mérite que ces services ne soient pas gratuits dans un contexte aussi difficile pour les finances de la Ville. Pour cette raison, il n'est pas forcément favorable à une augmentation de la fiscalité.

P. MORIN propose que l'ensemble des salariés de la Ville deviennent bénévoles car nous ne sommes pas assez radicaux dans le volontarisme municipal. Plus sérieusement, il estime que lorsque l'on gère un service au public, il préfère que ce soit avec des employés municipaux plutôt qu'en ayant recours à des prestataires extérieurs comme cela semble être la tendance à Vitré. Par exemple, concernant le nettoyage des salles de classes, on s'interroge sur l'opportunité d'achat d'une shampoineuse pour du personnel municipal ou de faire appel à du personnel extérieur, ce qui ne représente aucune économie mais un simple transfert. On va vers une tendance à plutôt gérer un facturier qu'à gérer du personnel qu'on retrouve également dans les autres communes. De même à la police, au patrimoine, il y a des personnels qui ne sont pas remplacés.

H. UTARD cite également en exemple le service des espaces verts où le nombre d'employés a été divisé par deux en 10 ans alors que les surfaces à traiter ont été multipliées par deux sur la même période.

P. MORIN estime que l'augmentation de la masse ramenée à celle de la population démontre que les services sont à flux constant. Autre exemple, il se réjouit également que le Centre Culturel affiche complet et propose des spectacles de qualité mais exprime des doutes sur le niveau des moyens nécessaires à son fonctionnement, car on doit faire appel à des intermittents du spectacle, donc à des tiers extérieurs à la collectivité.

L. LEMIGNANT considère qu'on ne peut pas lier la qualité de service au niveau de l'effectif, notamment sur les espaces verts qui ont amélioré leur productivité, changer leur méthode, acheter des équipements...

P. BOUVIER conçoit qu'on gère une ville comme on gère une entreprise et que si la sous-traitance est moins chère que la réalisation par le personnel, on choisit la sous-traitance. C'est de la gestion.

D. MATHIEU précise, sur l'entretien des salles de classe, que la Ville se pose la question car il s'agit du gros entretien annuel, l'entretien quotidien étant réalisé par le personnel de la Ville qu'elle remercie car il le fait efficacement et dans le temps imparti.

H. UTARD rappelle que trois services municipaux sont concernés

par une réflexion sur l'organisation et qu'il importe d'intégrer au budget 2017, les conséquences de ces études.

J.P. LEBRY retient que depuis quelques années, une gestion différenciée a été mise en place (entretien des douves, de la vallée de la Vilaine...).

Il est annoncé l'évolution des effectifs entre 2013 et 2015 :

	2013	2015
Agents	281	281
Titulaires	231	237
ETP	242,2	247,48
Masse salariale (€)	9 139 066	9 563 668

H. UTARD précise que l'élément essentiel qu'il souhaite faire passer est le niveau très élevé des investissements et qu'il y a là, une marge de manœuvre qui ne serait pas douloureuse et permettrait de quoi dégager une légère augmentation du budget aux associations pour accompagner leur dynamisme.

B. MAISONNEUVE rapporte les demandes des associations qui ne souhaitent pas des enveloppes supplémentaires mais plutôt des équipements pour travailler, pour offrir et développer des services. Il compare Vitré avec une ville de 250 000h qui n'accorde aux associations sportives que 1,4 M€ de subvention, alors que Vitré est à la moitié ce qui démontre l'effort déjà significatif de la Ville.

P. LAPAUSE souligne l'érosion de l'épargne brute et la perte en 4 ans d'environ 3 M€. L'abandon de la gratuité ne suffira pas. Aujourd'hui, la Ville sera obligée de baisser l'investissement et l'augmentation légère des impôts devient inévitable. Toutes les mesures vont devoir être mises en œuvre.

H. UTARD regrette que toutes les collectivités aient fait le choix de baisser leurs dépenses de fonctionnement et s'inquiète que le Département et bientôt la Région, auront beaucoup plus de difficulté à aider des associations sur le fonctionnement, et donc les conséquences sur la vitalité du tissu associatif. Il lui semble que sur la Ville de Vitré il y a encore cette capacité, qui n'est pas inépuisable, à pallier des baisses de subvention qui arriveront de la part d'autres partenaires.

C. CLOAREC pense disposer d'un levier important avec la mutualisation permettant de mieux accompagner les associations : formation, recherche de financement, aide à l'évènementiel, besoin de locaux.

J.Y. BESNARD est plutôt défavorable à une baisse des subventions aux associations qui rendent un vrai service à la population ou à une diminution des personnels municipaux. Si on peut baisser un peu l'investissement, il ne faut pas le freiner non plus. Il conclut à l'obligation d'une augmentation modérée des impôts qui peut être



aussi expliquée par la gratuité offerte (parkings par exemple). .

J. COIGNARD trouverait intéressant, lorsque sera abordée l'éventualité d'une augmentation des impôts, d'estimer en euro, l'augmentation d'une fiche d'imposition moyenne.

H. UTARD précise qu'aujourd'hui le Conseil régional apporte à chaque habitant du Pays de Vitré 25,76 €, et seulement 14,89€ à Rennes. Les habitants du Pays de Vitré ne sont donc pas du tout défavorisés par la Région.

M. PRACHT souhaite faire trois remarques : 1/ Notre capacité à innover au niveau des procédés et de l'organisation ce qui est capital (exemple des espaces verts), et qui veut dire aussi pouvoir abandonner des services ou des approches qu'on avait pour habitude de faire pour en faire d'autres, mieux et différemment dans un esprit frugal en ressources financières et matérielles. 2/ se rapprocher des services fiscaux pour envisager un examen des surfaces prises en compte dans le calcul de la base, car parfois des travaux ont été réalisés sans être déclarés. Cela constituerait un élément de justice fiscale. 3/ Etre vigilant dans nos choix d'investissement et les reporter si besoin. Elle estime que la priorité doit être portée à l'éducation.

P. MÉHAIGNERIE reprend la proposition de révision des valeurs locatives évoquée récemment au nouveau directeur des finances publiques. Si toutes les déclarations étaient exactes, nous aurions une nette amélioration.

B. MAISONNEUVE précise que la rénovation des vestiaires de la Champagne serait plutôt prévue pour 2018, la commission Sports retenant plutôt des petits travaux pour 2017.

A. MOREL comprend la difficulté à construire le budget mais rappelle que la taxe d'habitation ne porte que sur la moitié des vitréens compte tenu des exonérations. C'est pour cela que la question du coût des services est importante car tout le monde participe, y compris des gens qui ne sont pas vitréens.

P. MÉHAIGNERIE propose en synthèse qu'on peut baisser l'investissement en faisant attention compte tenu de l'importance des besoins pour le patrimoine. Un sondage réalisé auprès des habitants de la rue de Cohigné montre l'acceptabilité d'une légère augmentation de l'impôt, une hausse du coût du stationnement... Cette sagesse peut surprendre mais se justifie car les habitants savent que l'impôt est faible à Vitré et qu'il y a une qualité de service (transport gratuit). Il y a un équilibre à trouver, mais sûrement pas à 20% d'augmentation. Il ne faut pas abandonner les suggestions qui ont été faites et qui peuvent être utiles et voir tous les leviers.

P. TRAVERS annonce que Vitré a toujours été un modèle de pondération et qu'il faut le rester. Les gens accepteront cette petite augmentation mais il faudra justifier son utilisation.

H. UTARD, siégeant dans les conseils d'administration des lycées, remarque les demandes récurrentes d'utilisation de locaux d'une même association et pensent qu'il est possible d'optimiser ces locaux publics (hors sports).

26	1.4	Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec l'association Astéroïde B612 et validation des Obligations de Service Public Accueil la Fleuriais	<p>Approbation à la majorité des présents et représentés - à l'exception de M. MORIN qui s'abstient - de la signature d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs entre la Ville de Vitré et l'association Astéroïde B612.</p> <p><i>H. UTARD, s'interroge sur le sens de la délibération car il est annoncé que ce n'est qu'un principe et que les modalités et les montants seront abordés plus tard, alors que la délibération mentionne des sommes importantes.</i></p> <p><i>C.A. CHEHABEDDINE, répond qu'il s'agit d'une délibération de principe pour valider l'ensemble des engagements et désigner Astéroïde B612 comme opérateur. Une prochaine délibération abordera la partie budget.</i></p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE se félicite de continuer à passer par une association induisant la responsabilité et l'engagement des parents. Les chiffres plus précis seront connus prochainement, étant précisé que l'aide de la CAF est conséquente.</i></p> <p><i>P. LAPAUSE appelle à être vigilant sur les aides de la CAF qui sont très fortes les trois premières années mais déclinent ensuite.</i></p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE confirme qu'il s'agit d'un investissement qui induit des dépenses de fonctionnement mais qui améliore la vie des familles.</i></p> <p><i>C.A. CHEHABEDDINE, rappelle que 32% des assistantes maternelles ont plus de 55 ans et qu'il faut être vigilant sur les départs en retraite, alors que les naissances augmentent de +3.4% sur le secteur de Vitré contre -0,6% dans le Département.</i></p>
27	7.10	Prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la décision de prendre en charge le coût résiduel de destruction des nids de frelons asiatiques sur le domaine privés à hauteur de 50 %. La convention actuelle prévoit une prise en charge par Vitré Communauté de 50 %.</p> <p>Le règlement se fera directement auprès des prestataires agréés par la FGDON.</p> <p><i>J.P.LEBRY remarque qu'en 2016, 99 nids ont été recensés sur Vitré et souhaiterait que des directives soient données à l'échelle du Département pour rendre obligatoire la destruction de ces nids.</i></p> <p><i>J.Y. BESNARD juge nécessaire de communiquer dans le journal municipal de mars.</i></p>
28	7.10	Révision des tarifs du camping municipal à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2017	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la révision des tarifs du camping municipaux à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.</p>
29	7.10	Médiathèque – Accueil d'une auteure	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la prise en charge des frais de l'accueil de l'auteure s'élevant à 200€.</p> <p>La commission Culture a approuvé l'ensemble de ces orientations.</p>
30	7.10	Médiathèque – Conférence en partenariat avec la Maison de l'Europe « Etats / Bruxelles, qui fait quoi ?	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la prise en charge des frais du conférencier s'élevant à 300€.</p> <p>La commission Culture a approuvé l'ensemble de ces orientations.</p>

31	7.10	Convention d'intervention technique, logistique et humaine de la Ville de Vitré et de Vitré Communauté pour l'accompagnement des Championnats de France 2017 de Canoé-Kayak	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la signature d'une convention d'intervention techniques, logistiques et humaines entre la Ville de Vitré et Vitré Communauté. Ces différentes interventions s'effectueront à titre gracieux.
32	1.7	Accompagnement du programme national d'équipement numérique des écoles – Groupement de commande	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la formation d'un groupement de commandes pour l'équipement numérique des écoles.
33	1.1	Décisions prises par le Maire en matière de marchés publics	<u>Pour information du Conseil.</u>
34	2.1	Approbation de la modification n°10 du PLU	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la modification n°10 du Plan Local d'Urbanisme.  La commission Urbanisme réunie le 26 janvier 2017 a émis un avis favorable.
35	3.3	Convention de concession d'une place de stationnement	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la concession d'une place de stationnement sur le parking Pierre Lemaître au prix de 600€/ an. Celle-ci est consentie pour une durée de 15 années, renouvelable.  La commission Urbanisme réunie le 26 janvier 2017 a émis un avis favorable.  <i>J. COIGNARD se questionne sur la différence du coût proposé avec celui envisagé par deux commissions municipales pour la possible location de places grand public dans le parking P. Lemaître.</i>  Il est précisé que la place sera affectée et que son usage sera exclusif.
36	8.9	Prêt d'œuvres au Château de la Hunaudaye	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du prêt d'œuvres auprès du Château de la Hunaudaye. L'emballage des objets sera réalisé par le personnel du château de la Hunaudaye et le transport sera effectué à leurs frais.
37	8.9	Prêt d'œuvres au Château départemental de Grignan	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du prêt d'œuvres auprès du Château départemental de Grignan. L'emballage des objets sera réalisé par transporteur agréé, à leurs frais.

### **Questions diverses**

P. MÉHAIGNERIE se réjouit de deux nouveaux labels obtenus par la Ville.

B. MAISONNEUVE expose le processus de sélection à l'issue duquel Vitré a obtenu le label « Ville active et sportive (2 lauriers) ». 400 dossiers ont été déposés au Ministère et à l'ANDES (Association Nationale des Elus du Sport) et 170 ont été retenus. La classification s'étale de 1 à 4 lauriers et Vitré en a obtenu 2. Il précise qu'aucune ville n'a obtenu 4 lauriers. Il remercie les services pour la qualité du dossier présenté, mais aussi les équipes précédentes qui ont œuvré en ce sens. Cette distinction récompense la qualité du dynamisme sportif de la Ville et son image attractive. Pour obtenir un troisième laurier, il est nécessaire de faire un effort sur le handisport, le sport féminin et le lien social.

P. MÉHAIGNERIE souhaite faire part du message de responsables sportifs qui, sous réserve de moyens financiers supplémentaires, pourraient avoir comme ambition de passer en pro B en basket ou en National pour le football, ce qui contribuerait à la promotion de l'image de Vitré.

J.P. LEBRY rappelle que la Ville de Vitré avait obtenu il y a 3 ans le label Eco jardin pour le jardin du Parc. Ce label a été renouvelé et un autre label a été obtenu pour le camping. Il remercie le travail des espaces verts sur la biodiversité. Ce label contribue à faire connaître la Ville, montre les atouts de Vitré en matière de tourisme et permet de reconnaître le travail des équipes. Il annonce une opération porte ouverte aux serres municipales le 22 avril prochain (biodiversité, trame bleue et verte, cadre de vie...).